

Le père de mon fils décédé quel recours ?

Par jouille, le 24/01/2013 à 21:59

Bonjour,

Le père de mon fils vient de déceder , il ne l'a plus revu depuis 5 ans car celà c'est très mal terminé. Puis -je faire reconnaître mon fils par mon compagnon qui l'èlevé depuis plus de 4 ans .

Merci de vos réponses

Par amajuris, le 25/01/2013 à 00:21

bjr,

si le père de votre fils l' a reconnu, il ne peut pas être reconnu une deuxième fois par votre compagnon.

autre solution: l'adoption.

cdt

Par jouille, le 25/01/2013 à 12:09

bonjour

je peux demander l'adoption mais si son père l'a reconnu je pensais qu'il me fallait son autorisation,

merci

Par amajuris, le 25/01/2013 à 13:36

si le père de votre fils est décédé comment peut-il donner son autorisation ?

Par Lag0, le 25/01/2013 à 13:37

Je pense que jouille parle de l'autorisation de l'enfant...

Par amajuris, le 25/01/2013 à 13:39

il faudrait que l'enfant ait plus de 13 ans.

Par jouille, le 27/01/2013 à 21:36

ou je dois m'adresser pour les démarches